

ecoVIT



VKK 226/2

VKK 286/2

VKK 366/2

VKK 476/2

VKK 656/2

Pour l'utilisateur

Notice d'emploi
ecoVIT

Chaudière à condensation à gaz

VKK 226/2

VKK 286/2

VKK 366/2

VKK 476/2

VKK 656/2

Table des matières

1	Généralités.....	3
1.1	Remarques relatives à la documentation.....	3
1.2	Utilisation conforme de l'appareil.....	3
1.3	Plaque signalétique.....	3
1.4	Marquage CE.....	3
1.5	Condition de garantie (Belgique).....	3
1.6	Garantie constructeur (France).....	4
2	Consignes de sécurité.....	4
2.1	Odeur de gaz.....	4
2.2	Modifications dans la zone de l'appareil de chauffage.....	4
2.3	Substances explosives et facilement inflammables.....	4
2.4	Protection anticorrosion.....	4
2.5	Habillage type armoire.....	4
2.6	Contrôle du niveau d'eau.....	4
2.7	Groupe électrogène de secours.....	5
2.8	Fuites.....	5
3	Utilisation.....	5
3.1	Vue d'ensemble du panneau de commande.....	5
3.2	Contrôles avant la mise en fonctionnement.....	6
3.2.1	Ouverture des dispositifs d'arrêt.....	6
3.2.2	Contrôle de la pression du système.....	6
3.3	Mise en marche/à l'arrêt de la chaudière.....	6
3.4	Système numérique d'information et d'analyse (système DIA).....	7
3.5	Réglages pour la production d'eau chaude sanitaire.....	7
3.5.1	Puisage d'eau chaude sanitaire.....	8
3.5.2	Déconnexion de la production d'eau chaude sanitaire.....	8
3.6	Réglages pour le mode chauffage.....	8
3.6.1	Réglage de la température de départ (avec appareil de régulation).....	8
3.6.2	Réglage de la température de départ (aucun appareil de régulation raccordé).....	8
3.6.3	Désactivation du mode chauffage (position été).....	9
3.7	Réglage du thermostat ou de la régulation en fonction des conditions atmosphériques.....	9
3.8	Voyants d'état.....	9
3.9	Prévention maintenance.....	10
4	Dépannage.....	11
4.1	Anomalie lors du processus d'allumage.....	11
4.2	Manque d'eau.....	11
4.3	Anomalies au niveau de la ventouse.....	11
4.4	Contrôle de l'anode.....	11

5	Entretien et maintenance.....	12
5.1	Nettoyage.....	12
5.2	Inspection/maintenance.....	12
5.3	Contrôle de la pression du système.....	12
5.4	Remplir l'appareil/l'installation de chauffage.....	12
5.5	Protection antigel.....	12
5.6	Mesures à réaliser lors du ramonage (uniquement pour les mesures et contrôles effectués par le ramoneur).....	13
6	Conseils en matière d'économie d'énergie.....	14
6.1	Montage d'une régulation en fonction des conditions atmosphériques.....	14
6.2	Chauffage en mode réduit.....	14
6.3	Température ambiante.....	14
6.4	Réglage du mode de fonctionnement.....	14
6.5	Chauffage régulier.....	14
6.6	Robinets thermostatiques et thermostats.....	14
6.7	Ne pas masquer la régulation.....	15
6.8	Température adaptée de l'eau chaude.....	15
6.9	Comportement responsable vis-à-vis de l'eau.....	15
6.10	Mise en marche des pompes de circulation adaptée aux besoins.....	15
6.11	Aération des pièces.....	15
6.12	Entretien.....	15

Vous avez fait l'acquisition d'une chaudière à gaz à condensation ecoVIT, produit de qualité issu des ateliers Vaillant. Outre le degré élevé d'utilisation standard de votre chaudière, le système de condensation d'eau permet d'exploiter la puissance calorifique pour le chauffage du ballon du chauffe-eau.

A des fins d'information, de diagnostic et de dépannage, votre chaudière est équipée d'un système numérique d'information et d'analyse (système DIA).

Des codes d'état, d'erreur et de diagnostic s'affichent sur l'écran éclairé du système DIA plus. Ils sont complétés par des textes explicatifs.

Il est possible d'installer un dispositif de régulation en fonction des conditions atmosphériques sur le panneau de commande de la chaudière ecoVIT. Elle fait partie des accessoires proposés par Vaillant.

1 Généralités

1.1 Remarques relatives à la documentation

Lors de l'utilisation de l'appareil, veuillez observer les consignes de sécurité stipulées dans présente notice!

Vous trouverez ci-après la signification des différents symboles utilisés dans le texte :



Danger !

Danger de mort et risque de blessures !



Attention !

Situation potentiellement dangereuse pour le produit et l'environnement !



Remarque !

Informations et consignes importantes.

- Ce symbole indique une activité nécessaire.

Nous déclinons toute responsabilité pour tous dommages liés au non respect de la présente notice.

Documents d'accompagnement applicables :

Carte de garantie N° 804558_06
Notice d'installation N° 0020029271

1.2 Utilisation conforme de l'appareil

La gamme d'appareils ecoVIT de Vaillant a été conçue selon les techniques de l'art et les règles de sécurité en vigueur. Toutefois, une utilisation incorrecte ou non conforme peut être à l'origine d'un risque corporel ou mettre en danger la vie de l'utilisateur comme d'un tiers ; des répercussions négatives sur l'appareil ou d'autres matériaux pourraient aussi s'ensuivre.

Les appareils sont prévus comme générateurs de chaleur pour les installations de chauffage central à eau chaude en circuit fermé. Toute autre utilisation est considérée comme non conforme. Le constructeur/fournisseur décline toute responsabilité pour les dommages en résultant. Le risque incombe exclusivement à l'utilisateur.

Le respect des notices d'emploi et d'installation ainsi que des conditions de maintenance fait également partie de l'utilisation conforme.

1.3 Plaque signalétique

La plaque signalétique est apposée au dos du boîtier de commande.

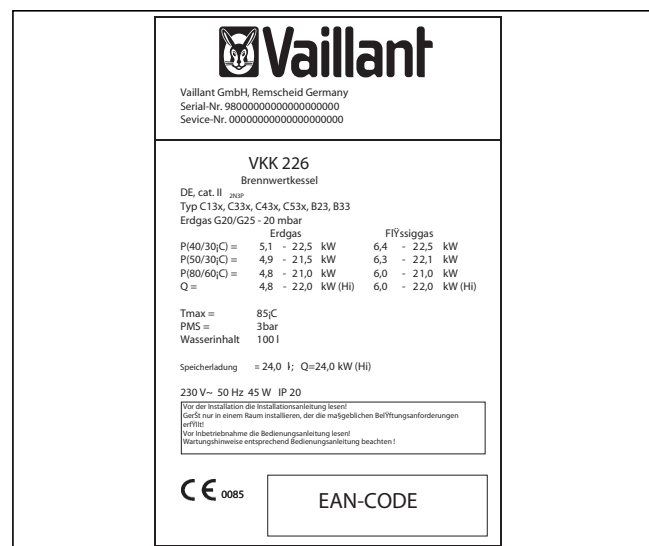


Fig. 1.1 Plaque signalétique (modèle)

1.4 Marquage CE

Le marquage CE atteste de la conformité des appareils aux exigences élémentaires de la directive sur les appareils à gaz (directive 90/396/CEE du Conseil) et de la directive sur la compatibilité électromagnétique (directive 89/336/CEE du Conseil). Les appareils sont conformes aux exigences élémentaires de la directive relative au rendement (directive 92/42/CEE du Conseil).

1.5 Condition de garantie (Belgique)

La garantie de 2 ans est d'application pour autant que les conditions suivantes aient été remplies:

1. L'appareil doit avoir été installé par un professionnel qualifié qui, sous son entière responsabilité, aura veillé à respecter les normes et réglementations en vigueur pour son installation.
2. L'appareil doit être muni du label attestant qu'il a été agréé par les instances officielles reconnues en Belgique.
3. Seuls les techniciens d'usine Vaillant sont habilités à effectuer les réparations ou les modifications apportées à un appareil au cours de la période de garantie afin que celle-ci reste d'application. Si d'aventure une pièce non d'origine devait être montée dans un de nos appareils, la garantie Vaillant se varierait automatiquement annulée.
4. Afin que la garantie puisse prendre effet, la fiche de garantie doit être dûment complète, signée et affranchie avant de nous être retournée au plus tard quinze jours après l'installation !

2 Consignes de sécurité

La garantie n'entre pas en ligne de compte si le mauvais fonctionnement de l'appareil devait être provoqué par un mauvais réglage, par l'utilisation d'une énergie non adéquate, par une installation mal conçue ou défectueuse, par le non-respect des instructions de montage jointes à l'appareil, par une infraction aux normes relatives aux directives d'installation, de types de locaux ou de ventilation, par négligence, par surcharge, par les conséquences du gel ou de tout usure normale ou pour tout acte dit de force majeure.

Dans un tel cas, il y aurait facturation de nos prestations et des pièces fournies. Lorsqu'il y a facturation établie selon les conditions générales du service d'entretien, celles-ci est toujours adressée à la personne qui a demandé l'intervention ou/et la personne chez qui le travail a été effectué sauf accord au préalable et par écrit d'un tiers (par ex. locataire, propriétaire, syndic...) qui accepte explicitement de prendre cette facture à sa charge.

Le montant de la facture devra être acquitté au grand comptant au technicien d'usine qui aura effectué la prestation. La mise en application de la garantie exclut tout paiement de dommages et intérêts pour tout préjudice généralement quelconque. Pour tout litige, sont seuls compétents les tribunaux du district du siège social de notre société.

1.6 Garantie constructeur (France)

Nous assurons la garantie des appareils Vaillant dans le cadre de la législation en vigueur (loi 78-12 du 4/10/78). Pour bénéficier de la garantie légale de deux ans, l'appareil doit impérativement être installé par un professionnel qualifié, suivant les règles de l'art et normes en vigueur. La garantie est exclue si les incidents sont consécutifs à une utilisation non-conforme de notre matériel et en particulier en cas d'erreurs de branchement, de montage ou de défaut d'entretien.

Cette garantie de deux ans est obligatoirement subordonnée à un entretien annuel effectué par un professionnel qualifié dès la première année d'utilisation (circulaire ministérielle du 09/08/78 -JO du 13/09/78).

2 Consignes de sécurité

Pour votre propre sécurité, l'installation, le réglage et la maintenance de votre appareil doivent uniquement être effectués par un installateur agréé. L'inspection/la maintenance, les réparations de l'appareil ainsi, que le cas échéant, le réglage de la quantité de gaz incombent également à l'installateur.

2.1 Odeur de gaz

En présence d'une odeur de gaz, veuillez observer la procédure suivante :

- n'allumez/n'éteignez pas la lumière et n'actionnez aucun autre commutateur électrique ; n'utilisez pas de téléphone dans la zone de danger, pas de flamme (briquet, allumette, etc.), ne fumez pas
- fermez le robinet d'arrêt de gaz et le robinet principal de la conduite de gaz (votre installateur vous a montré les dispositifs d'arrêt)
- Ouvrez portes et fenêtres
- prévenez vos colocataires et quittez le bâtiment
- informez votre fournisseur de gaz ou une entreprise agréée

2.2 Modifications dans la zone de l'appareil de chauffage

Il est formellement interdit d'apporter des modifications aux éléments suivants :

- appareil de chauffage
- conduites de gaz, d'air, d'eau et lignes électriques
- sur la conduite d'évacuation des produits de combustion
- soupape de sécurité et conduite d'écoulement pour l'eau de chauffage
- éléments structurels pouvant influencer la sécurité de fonctionnement de l'appareil

2.3 Substances explosives et facilement inflammables

Ne pas utiliser ou stocker des substances explosives ou facilement inflammables (essence, papier, peinture, etc.) dans la pièce où l'appareil est installé.

2.4 Protection anticorrosion

N'utilisez pas de sprays, nettoyants contenant du chlore, solvants, peintures, colles, etc. à proximité de l'appareil. Dans certaines conditions défavorables, ces substances peuvent entraîner une corrosion, y compris dans le circuit d'évacuation des produits de combustion.

2.5 Habillage type armoire

Un habillage de type armoire de l'appareil est soumis à des prescriptions particulières. Renseignez-vous auprès de votre installateur agréé si vous envisagez d'installer un tel habillage sur votre appareil.

2.6 Contrôle du niveau d'eau

Contrôlez régulièrement le niveau d'eau (pression de remplissage) de l'installation.

2.7 Groupe électrogène de secours

Lors de l'installation, votre installateur sanitaire a raccordé votre appareil de chauffage au réseau électrique. Si vous souhaitez assurer son fonctionnement en cas de panne de courant au moyen d'un groupe électrogène, ce dernier doit posséder des caractéristiques techniques (tension, fréquence, mise à la terre) identiques à celle du réseau électrique et délivrer une puissance au moins égale à celle absorbée par la chaudière. N'hésitez pas à demander conseil à votre installateur sanitaire.

2.8 Fuites

En présence de fuite sur les conduites d'eau chaude installées entre l'appareil et les points de puisage, fermez immédiatement le robinet d'eau froide puis faites réparer la fuite par votre installateur sanitaire.



Remarque !

Le robinet d'arrêt d'eau froide n'est pas compris dans l'étendue de livraison de votre chaudière ! Demandez à votre installateur sanitaire à quel emplacement il a monté ce robinet.

3 Utilisation

3.1 Vue d'ensemble du panneau de commande

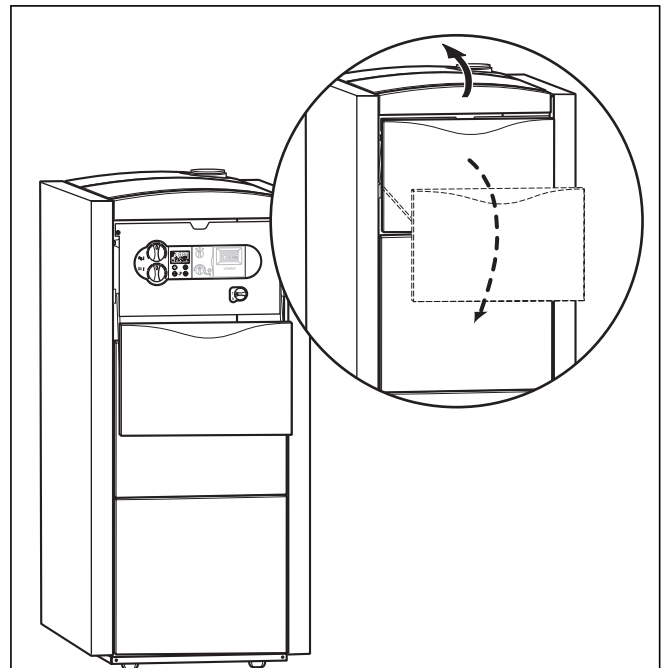


Fig. 3.1 Ouverture de la porte de protection

Pour accéder au panneau de commande, il suffit d'ouvrir la porte de protection. Pour ce faire, appuyez au centre de la porte de protection. Le volet s'ouvre alors automatiquement vers le bas.

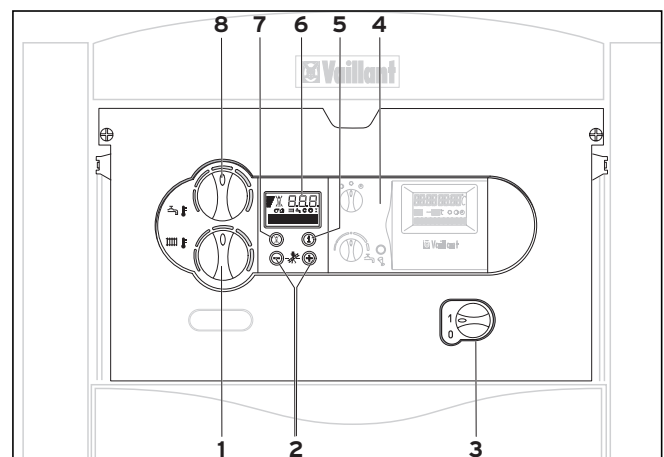


Fig. 3.2 Panneau de commande

Les éléments de commande offrent les fonctions suivantes :

- 1 Sélecteur de réglage de la température de départ de chauffage (cf. 3.6)
- 2 Touches « + » et « - » pour naviguer dans l'affichage (pour le technicien lors du réglage ou de la recherche d'anomalies)
- 3 Commutateur principal marche/arrêt de l'appareil
- 4 Régulation intégrée

3 Utilisation

- 5 Touche « i » permettant d'afficher différentes informations (cf. 3.8)
- 6 Écran d'affichage du mode de fonctionnement actuel (cf. 3.4) et de certaines informations complémentaires (cf. 3.8)
- 7 Touche « Réinitialisation » permettant de prendre en compte certains dysfonctionnements (cf. 4.)
- 8 Sélecteur de réglage de la température du ballon (cf. 3.5).

3.2 Contrôles avant la mise en fonctionnement

3.2.1 Ouverture des dispositifs d'arrêt



Remarque !

Les dispositifs d'arrêt ne sont pas fournis avec la chaudière. Ils devront être installés par votre installateur sanitaire.

Ce dernier devra vous montrer l'emplacement de ces composants et vous expliquer leur fonctionnement.

- Ouvrez le robinet d'arrêt du gaz en l'enfonçant puis en le tournant au maximum dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.
- Assurez-vous que tous les robinets d'entretien sont ouverts. C'est le cas lorsque l'encoche dans le carré des robinets de maintenance est orientée dans le sens de la conduite. Si les robinets d'entretien sont fermés, ouvrez-les d'un quart de tour vers la droite ou la gauche à l'aide d'une clé plate.

3.2.2 Contrôle de la pression du système

- Contrôlez la pression de l'installation sur le manomètre.

Votre installateur sanitaire vous a montré où le manomètre est installé. Il n'est pas intégré sur l'appareil.

Pour un fonctionnement irréprochable de l'installation de chauffage, l'aiguille du manomètre doit se situer à froid dans la plage de pression de remplissage comprise entre 1 et 2,0 bars. Lorsque la pression est inférieure à 0,75 bar, rajoutez de l'eau (cf. 5.3).

Lorsque l'installation de chauffage alimente plusieurs étages, il peut s'avérer nécessaire d'établir une pression de remplissage supérieure. Pour de plus amples informations à ce sujet, adressez-vous à votre installateur sanitaire.

3.3 Mise en marche/à l'arrêt de la chaudière



Attention !

Le commutateur principal ne doit être mis en position marche que lorsque l'installation de chauffage a été remplie d'eau conformément aux instructions. Le cas contraire, vous pourriez endommager pompe et échangeur thermique.

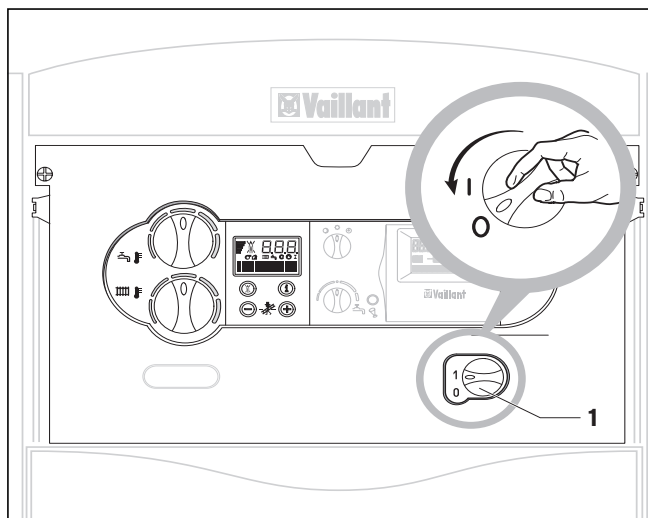


Fig. 3.3 Mise en marche/à l'arrêt de la chaudière

Le commutateur principal (1) permet de mettre en marche et d'arrêter la chaudière.

I: « MARCHÉ »

O: « ARRÊT »

L'appareil est en marche lorsque le commutateur principal (1) est réglé sur la position « I ». L'écran standard du système numérique d'information et d'analyse s'affiche sur l'écran (pour de plus amples informations, cf. 3.4). Pour le réglage de l'appareil conformément à vos besoins, veuillez lire les chapitres 3.5 et 3.6 décrivant les différentes possibilités de réglages pour les modes eau chaude et eau de chauffage.

Pour mettre votre appareil de chauffage complètement hors service, réglez le commutateur principal (1) en position « O ».



Attention !

La protection contre le gel et les dispositifs de surveillance fonctionnent uniquement lorsque le commutateur principal de l'appareil est positionné sur « I » et que l'alimentation électrique n'est pas coupée.

Pour que ces dispositifs de sécurité restent actifs, allumez et éteignez uniquement votre appareil de chauffage au moyen de l'appareil de régulation (pour de plus amples informations à ce sujet, cf. notice d'emploi correspondante).



Remarque !

En cas d'arrêt prolongé (durant les vacances, etc.), fermez également les robinets d'arrêt du gaz et d'eau froide. Reportez-vous à ce sujet également aux instructions concernant la protection antigel (cf. 5.5).

3.4 Système numérique d'information et d'analyse (système DIA)

Les appareils ecoVIT sont équipés d'un système numérique d'information et d'analyse (système DIA). Ce système vous fournit des informations à propos de l'état de service de votre chaudière et vous aide, le cas échéant, lors de la suppression d'anomalies.

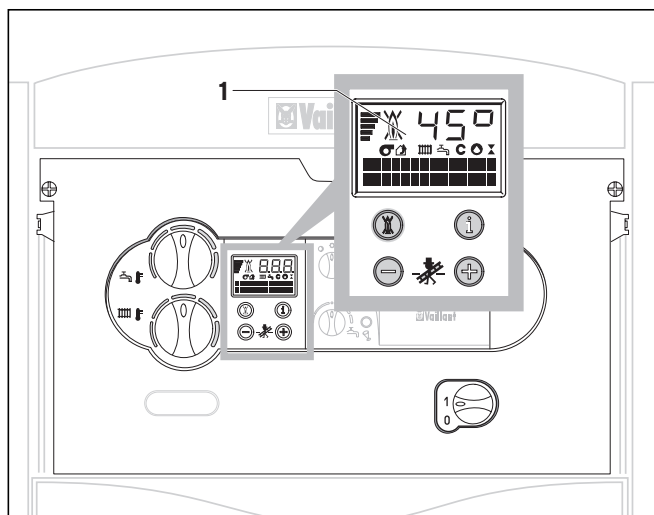











Fig. 3.4 Ecran du système DIA

Durant l'exploitation courante de la chaudière, la température actuelle de départ du chauffage est affichée sur l'écran du système DIA (45 °C dans l'exemple). En présence d'anomalies, l'affichage de la température est remplacé par le code erreur correspondant (cf. p. 11). Les symboles affichés vous fournissent également les informations suivantes :

- 1** Affichage de la température de départ de chauffage actuelle ou code d'état ou d'anomalie (cf. 3.8)
-  Anomalie au niveau de la ventouse (cf. 4.3)
 -  Anomalie au niveau de la ventouse (cf. 4.3)
 -  Mode chauffage actif
 -  mode eau chaude sanitaire actif
allumé : Mode de fonctionnement Remplissage du ballon opérationnel
clignote : Chargement du ballon en cours, brûleur allumé
 -  Pompe de chauffage en marche
 -  Vanne gaz interne amorcée
 -  Affichage du degré de modulation actuel du brûleur
 -  Flamme avec croix :
Anomalie lors du fonctionnement du brûleur ;
l'appareil est éteint

-  Flamme sans croix :
Fonctionnement correct du brûleur

3.5 Réglages pour la production d'eau chaude sanitaire

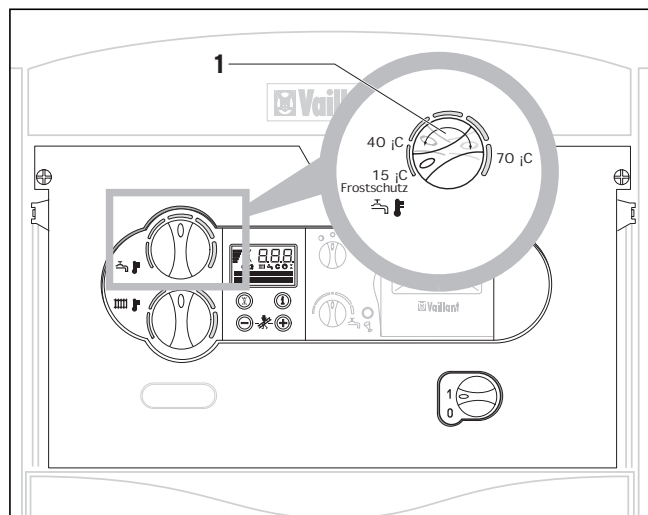


Fig. 3.5 Réglage de la température du ballon

Lorsque le ballon est réchauffé au moyen d'un chauffe-eau, le sélecteur de réglage (1) vous permet de régler en continu la température du ballon.

Avant la première mise en fonctionnement de la production d'eau chaude sanitaire, assurez-vous que le ballon est rempli.

Pour le réglage, procédez comme indiqué ci-après :

- Assurez-vous que l'appareil est en marche.
- Positionnez le sélecteur de réglage (1) sur la température souhaitée. Correspondance :

Butée gauche
Protection contre le gel 15 °C
Température minimale de l'eau 40 °C

Butée droite
Température maximale de l'eau 70 °C

 **Remarque !**
Pour des raisons d'économie et d'hygiène (légionelles, etc.), nous recommandons un réglage à 60 °C.

Lors du réglage de la température, cette valeur correspondante s'affiche sur l'écran du système DIA. Cette valeur disparaît après env. 5 secondes pour être remplacée par l'affichage standard normal (température actuelle de départ chauffage, par ex. 45 °C).

3 Utilisation

3.5.1 Puisage d'eau chaude sanitaire

Lors de l'ouverture d'un robinet d'eau chaude (1) (lavabo, douche, baignoire, etc.), l'eau chaude est puisée dans le ballon du chauffe-eau raccordé.

Si la température réglée n'est pas atteinte, l'appareil se met automatiquement en marche puis réchauffe le ballon. Une fois la température atteinte, l'appareil s'éteint automatiquement. La pompe continue à fonctionner pendant quelques instants.

3.5.2 Déconnexion de la production d'eau chaude sanitaire

Vous pouvez déconnecter la production d'eau chaude sanitaire sans pour autant arrêter le mode chauffage.

- Pour cela, tournez le sélecteur (1) de réglage de la température d'eau chaude au maximum vers la gauche. Seule la fonction de protection contre le gel du ballon reste active.

Une température du ballon de 15 °C s'affiche sur l'écran.

3.6 Réglages pour le mode chauffage

3.6.1 Réglage de la température de départ (avec appareil de régulation)

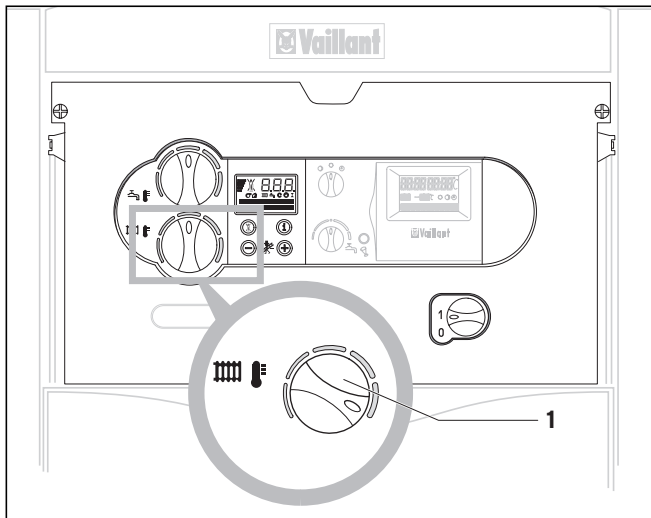


Fig. 3.6 Réglage de la température de départ avec appareil de régulation

La température de départ est réglée automatiquement par l'appareil de régulation (de plus amples informations à ce sujet sont fournies dans la notice d'emploi correspondante).

3.6.2 Réglage de la température de départ (aucun appareil de régulation raccordé)

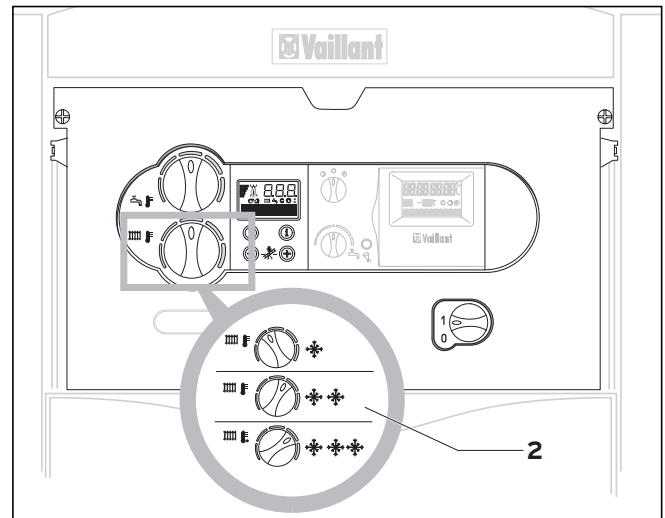


Fig. 3.7 Réglage de la température de départ sans appareil de régulation

En l'absence d'un dispositif de régulation externe, réglez la température de départ à l'aide du sélecteur de réglage (2) en fonction de la température extérieure. Nous vous recommandons de procéder aux réglages suivants :

- **Vers la gauche** (mais pas complètement) pendant la phase transitoire : température extérieure comprise entre 10 et 20 °C env.
- **Position centrale** en période de froid modéré : température extérieure comprise entre 0 et 10 °C env.
- **Position droite** en période de grand froid : température extérieure comprise entre 0 et -15 °C env.

Lors du réglage de la température, la valeur correspondante s'affiche sur l'écran du système DIA. Cette valeur s'efface après 5 secondes environ pour être remplacée par l'affichage standard normal (température actuelle de départ du chauffage).

En principe, le sélecteur peut être réglé en continu jusqu'à une température de départ chauffage de 75 °C. Si toutefois votre appareil permet de régler des valeurs supérieures, cela signifie que votre installateur sanitaire a procédé à un réglage correspondant permettant le fonctionnement de votre installation de chauffage à des températures de départ à concurrence de 85 °C.

3.6.3 Désactivation du mode chauffage (position été)

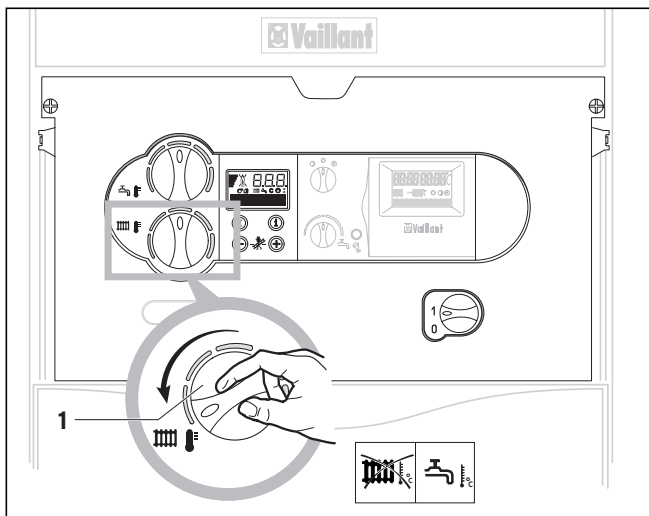


Fig. 3.8 Désactivation du mode chauffage (position été)

En été, vous pouvez désactiver le mode chauffage sans pour autant arrêter la fonction de production d'eau chaude sanitaire.

- Pour ce faire, tournez le sélecteur de réglage (1) complètement vers la gauche afin de régler la température de départ du chauffage.

3.7 Réglage du thermostat ou de la régulation en fonction des conditions atmosphériques

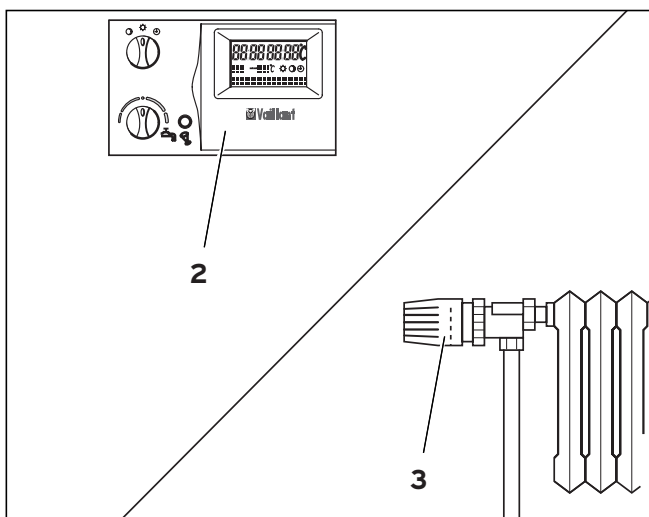


Fig. 3.9 Réglage du thermostat ou de la régulation en fonction des conditions atmosphériques

- Réglez le thermostat d'ambiance (2, accessoire), la régulation en fonction des conditions atmosphériques ainsi que les robinets thermostatiques (3, accessoires) des radiateurs conformément aux manuels respectifs.

3.8 Voyants d'état

Les voyants d'état vous fournissent des informations à propos de l'état de service de votre chaudière.

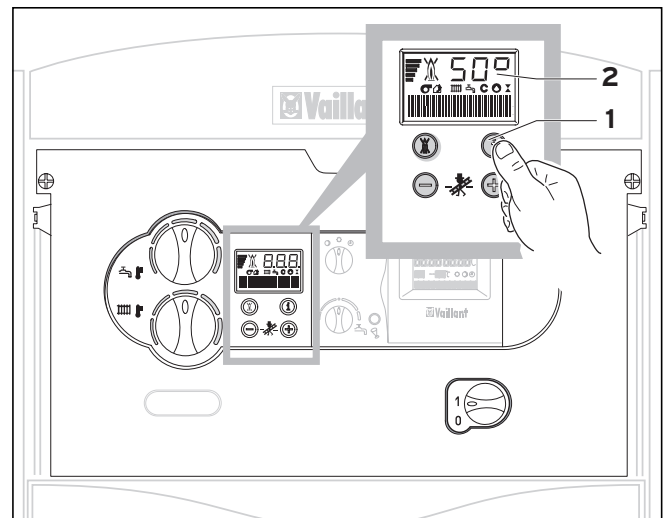


Fig. 3.10 Voyants d'état

- Les affichages d'état sont activés en appuyant sur la touche « i » (1).

Le code d'état correspondant s'affiche alors à l'écran (2), par ex. « **S.4** » pour le fonctionnement du brûleur. Vous trouverez dans le tableau 3.1 la signification des codes d'état les plus importants.

Le code d'état est, par ailleurs, accompagné d'un texte explicatif sur l'écran.

- En appuyant une nouvelle fois sur la touche « i », vous revenez au mode normal.

Pendant les phases de commutation, par ex. lors de la remise en marche en raison du non-allumage de la flamme, le message d'état « **S.** » s'affiche brièvement.

3 Utilisation

Affichage	Signification
	Affichage en mode chauffage
S. 0	Aucune chaleur requise
S. 1	Démarrage du ventilateur
S. 2	Amorce de la pompe à eau
S. 3	Processus d'allumage
S. 4	Fonctionnement brûleur
S. 5	Temporisation ventilation et pompe
S. 6	Temporisation ventilation
S. 7	Temporisation pompe
S. 8	Blocage brûleur après mode chauffage
	Affichage en mode chargement ballon
S.20	Mode cyclique ballon actif
S.21	Démarrage du ventilateur
S.22	Amorce de la pompe à eau
S.23	Processus d'allumage
S.24	Fonctionnement brûleur
S.25	Temporisation ventilation et pompe
S.26	Temporisation ventilation
S.27	Temporisation pompe
S.28	Blocage brûleur après chargement ballon (suppression cyclique)
	Affichages relatifs à l'installation
S.30	Thermostat d'ambiance bloque le mode chauffage
S.31	Mode été actif
S.32	Ecart de régime du ventilateur
S.34	Mode protection contre le gel actif
S.35	Temps d'attente ventilateur
S.36	Valeur de consigne régulateur continu < 20 °C
S.55	Temps d'attente capteur CO
S.56	Temps d'attente combustion
S.57	Temps d'attente autotest
S.73	Message de service Contrôler ventilateur
S.74	Message de service Contrôler capteur CO
S.75	Message de service Contrôler combustion
S.76	Message de service Contrôler pression eau
S.79	Message de service Contrôler système eau chaude
S.82	Contrôle de l'anode
S.83	Contrôler anode blocage charge ballon
S.96 - S.99	Autotest

Un récapitulatif complet des codes d'état est disponible dans la notice d'installation et de maintenance.

3.9 Prévention maintenance

Votre chaudière ecoTEC évalue en permanence une multitude de paramètres de fonctionnement. Cela permet de détecter immédiatement les modifications nuisibles au système. L'utilisateur peut ainsi être informé de l'urgence de réaliser une opération de maintenance avant la mise hors service de l'appareil.

Les messages suivants peuvent alors s'afficher sur l'écran de l'appareil ou du dispositif de régulation :

« Maintenance : pression d'eau à contrôler »
 Mesure à prendre : ajouter de l'eau dans le circuit de l'installation (cf. 5.4)

Dans les cas suivants, il est conseillé de contacter un installateur agréé et de lui demander de procéder à une visite d'entretien :

« Message de service : sonde CO »
 « Message service : ventilateur »
 « Message de service : effectuer visite d'entretien »
 « Message de service : contrôler anode » (cf. chap. 4.4)
 « Message de service : contrôler combustion »

4 Dépannage

L'appareil ne se met pas en service :

- Robinet d'arrêt de gaz ouvert ?
- Alimentation en eau établie ?
- Niveau d'eau/pression de remplissage suffisant(e) ?
- Alimentation électrique en service ?
- Commutateur principal actionné ?
- Anomalie lors du processus d'allumage ? (cf. 4,1)

Fonctionnement irréprochable du mode eau chaude ; le brûleur ne se met pas en service

- Est-ce que le régulateur externe requiert un apport thermique ? (cf. 3.7)



Attention !

Si votre appareil ne fonctionne toujours pas de manière irréprochable, consultez impérativement un professionnel agréé en vue d'un contrôle.

4.1 Anomalie lors du processus d'allumage

Lorsqu'il est impossible d'allumer le brûleur après 5 tentatives, l'appareil ne démarre pas et affiche « Anomalie ». Les codes d'erreur « F.28 » ou « F.29 » s'affichent pour signaler le problème.

Le code d'erreur affiché est accompagné d'un texte explicatif correspondant :

F.28 : « Pas d'allumage au démarrage »

F.29 : « Pas de rallumage »

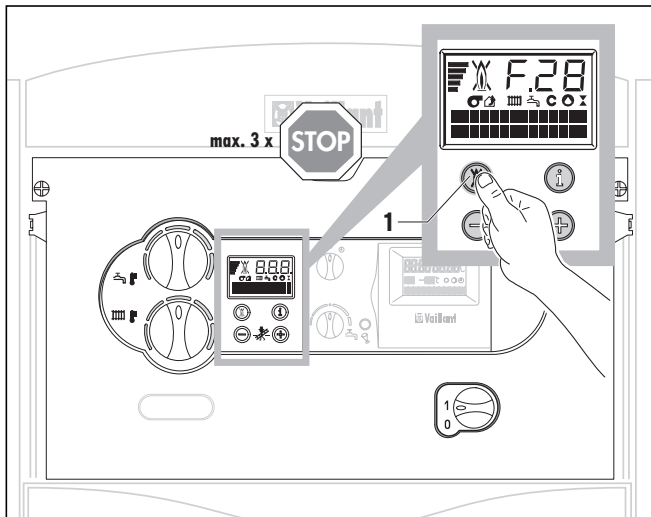


Fig. 4.1 Réinitialisation

Une nouvelle tentative d'allumage automatique ne pourra être effectuée que suite à une « réinitialisation » manuelle.

- En tel cas, enfoncez sur le bouton de réinitialisation (1) pendant 1 seconde env.



Danger !

Consultez impérativement un professionnel agréé en vue d'un contrôle si l'appareil ne remet toujours pas en service après trois tentatives d'élimination de la panne.

4.2 Manque d'eau

L'appareil commute également sur « Anomalie » en présence d'un manque d'eau ou d'une combustion à sec.



Les codes d'erreur suivants s'affichent : « F.20 » « combustion à sec » et « manque d'eau ».

Le code d'erreur affiché est accompagné d'un texte explicatif correspondant :

F.20 : « Combustion à sec - pas d'eau dans l'appareil »

L'appareil ne doit être remis en marche que lorsque l'installation de chauffage a été remplie d'eau conformément aux instructions (cf. 5.4).

4.3 Anomalies au niveau de la ventouse

Les appareils ecoVIT Vaillant sont équipés d'un ventilateur. L'appareil s'éteint en présence d'un dysfonctionnement. Les symboles  et  de même que le message d'erreur « F.32 ».

Le code d'erreur affiché est accompagné d'un texte explicatif correspondant :

F.32 : « Ecart de régime du ventilateur »



Attention !

Consultez impérativement dans ce cas de figure un professionnel agréé en vue d'un contrôle.

4.4 Contrôle de l'anode

Le message d'état « Contrôler anode » s'affiche uniquement en liaison avec un ballon d'eau chaude « actoSTOR » qui est équipé d'une anode à courant vagabond. Pour le fonctionnement correct et la sécurité du ballon d'eau chaude, il est indispensable que le fonctionnement de l'anode soit irréprochable. Des dommages dus à la corrosion pourraient sinon rapidement survenir.



Remarque !

Un dysfonctionnement de l'anode est signalisé sur l'écran de la chaudière ecoVIT par le biais du message « Message de service, contrôler l'anode ». Dans ce cas, demandez à votre installateur sanitaire de contrôler l'installation.

Pour le cas où des mesures adéquates ne seraient pas prises dans un délai de 2, la production d'eau chaude sanitaire sera interrompue afin d'attirer votre attention sur ce dysfonctionnement.

L'actionnement de la touche de réinitialisation (1, fig. 4.1) sur la chaudière ecoVIT permet de réactiver la fonction de production d'eau chaude sanitaire pour deux jours jusqu'à ce que l'anomalie soit supprimée.

5 Entretien et maintenance

5.1 Nettoyage

Nettoyez l'habillage de votre appareil à l'aide d'un chiffon humide et un peu de savon. N'employez pas de détergents ou abrasifs qui pourraient endommager l'habillage ou les armatures en plastique.

5.2 Inspection/maintenance

Pour pouvoir toujours fonctionner de manière fiable et sûre, chaque machine doit être contrôlée et entretenue à intervalles réguliers. La réalisation régulière de travaux de maintenance est la condition sine qua non pour la disponibilité permanente, la fiabilité et une longévité accrue de la durée de vie de votre chaudière ecoVIT Vaillant.

Un appareil de chauffage bien entretenu offre un rendement accru et est donc plus rentable. L'appareil doit être soumis à une visite d'inspection et d'entretien **annuelle**, indispensable à son fonctionnement correct, fiable et durable, en toute sécurité.



Danger !

Ne tentez jamais d'effectuer vous-mêmes des travaux de maintenance ou de réparation sur votre chaudière. Confiez ces tâches à un installateur sanitaire agréé. Nous préconisons de conclure un contrat d'entretien.

Toute négligence en matière d'entretien peut nuire à la sécurité de fonctionnement de l'appareil et être à l'origine de blessures ou de dommages matériels.

5.3 Contrôle de la pression du système

Pour un fonctionnement irréprochable de l'installation de chauffage, l'aiguille du manomètre doit se situer à froid dans la plage de pression de remplissage comprise entre 1 et 2,0 bars. Lorsque la pression est inférieure à 0,75 bar, faites l'appoint d'eau.

Lorsque l'installation de chauffage alimente plusieurs étages, des valeurs supérieures peuvent s'avérer nécessaires pour afficher le niveau d'eau du système sur le manomètre. Votre installateur pourra vous renseigner à ce propos.

5.4 Remplir l'appareil/l'installation de chauffage



Attention !

Utilisez uniquement de l'eau du robinet afin de remplir l'installation de chauffage. Il est interdit d'ajouter des produits chimiques tels que des produits antigel ou anticorrosion (inhibiteurs).

Pour remplir et faire l'appoint d'eau de l'installation de chauffage, vous pouvez en principe utiliser de l'eau du robinet. Dans certains cas, la qualité de l'eau peut néanmoins s'avérer inappropriée pour le remplissage de l'ins-

tallation de chauffage (eau fortement corrosive ou à forte teneur en calcaire). Dans pareil cas, adressez-vous à votre installateur sanitaire agréé.

Pour remplir l'installation, veuillez procéder comme indiqué ci après :

- Ouvrez tous les robinets thermostatiques de l'installation.
- Raccordez le robinet de remplissage et de vidange sur une vanne de puisage d'eau froide à l'aide d'un tuyau flexible.(votre installateur sanitaire vous a montré la robinetterie de remplissage et expliqué la procédure de remplissage et de vidange de l'installation.)
- Ouvrez lentement le robinet de remplissage et la vanne de prise d'eau puis rajoutez de l'eau jusqu'à ce que la pression requise soit affichée sur le manomètre.
- Refermez la vanne de prise d'eau.
- Purgez l'air dans tous les radiateurs.
- Vérifiez à nouveau la pression de remplissage l'installation (répétez la procédure de remplissage le cas échéant).
- Fermez le dispositif de remplissage puis retirez le flexible de remplissage.

5.5 Protection antigel

En cas d'absence **durant une période de gel, assurez-vous que l'installation de chauffage reste en service et que les pièces sont suffisamment chauffées.**



Attention !

La protection antigel et les dispositifs de contrôle ne peuvent fonctionner qu'à condition que le commutateur principal de l'appareil soit positionné sur « I ». Il est interdit d'ajouter des produits antigel dans l'eau de chauffage. Vous risqueriez d'endommager les joints et les membranes et ainsi d'occasionner des bruits en mode chauffage. Nous déclinons toute responsabilité pour tous dommages consécutifs.

Votre appareil est équipé d'une fonction de protection contre le gel : lorsque la température de départ chauffage **descend au-dessous de 5 °C** et que le commutateur principal est en position Marche, l'appareil se met automatiquement en marche et chauffe le circuit interne à 30 °C environ.



Attention !

La protection contre le gel n'est pas garantie pour l'intégralité de l'installation de chauffage.

Une autre mesure de protection contre le gel consiste à vidanger non seulement l'installation de chauffage mais aussi la chaudière dans sa totalité.

Pour ce faire, procédez comme suit :

- Fixez un tuyau flexible au point de vidange de l'installation.
- Placez l'autre extrémité du tuyau à un endroit adapté pour l'écoulement.

- Ouvrez le robinet de vidange.
- Ouvrez les soupapes de purge des radiateurs. Commencez par le radiateur situé le plus haut puis poursuivez l'opération vers le bas.
- Lorsque l'eau s'est écoulée, refermez les purges des radiateurs et le robinet de vidange.

5.6 Mesures à réaliser lors du ramonage (uniquement pour les mesures et contrôles effectués par le ramoneur)

- Effectuez les mesures au niveau de l'orifice de contrôle (4) de la conduite d'évacuation des produits de combustion. Effectuez les mesures dans la conduite d'air au niveau de l'orifice de contrôle (3).
- Appuyez simultanément sur les touches « + » et « - » pour quitter le mode mesure. Le mode mesure s'éteint également automatiquement lorsque aucune touche n'est actionnée durant 15 minutes.

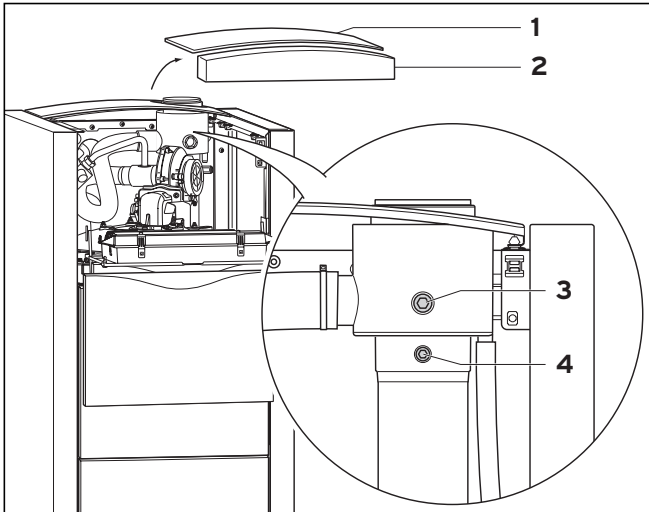


Fig. 5.1 Mesures lors du ramonage

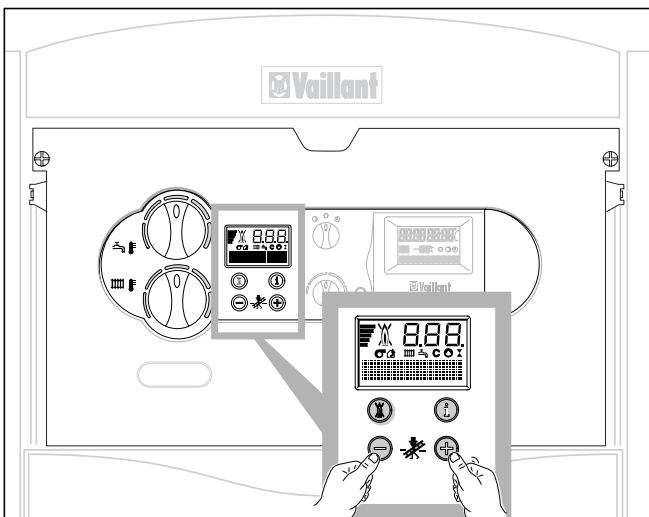


Fig. 5.2 Activation du mode ramonage

Les orifices de contrôle se situent au-dessous du couvercle de la tubulure d'évacuation des produits de combustion. Vous pouvez y accéder après avoir retiré le couvercle de protection (1, 2).

- Pour activer le mode ramonage, appuyez simultanément sur les touches « + » et « - » du système DIA (fig. 3.10).
- Attendez au moins 2 minutes après la mise en marche avant de réaliser les mesures.

6 Conseils en matière d'économie d'énergie

6.1 Montage d'une régulation en fonction des conditions atmosphériques

Les dispositifs de régulation du chauffage en fonction des conditions atmosphériques régulent la température de départ chauffage en fonction de la température extérieure. L'installation ne produit que la chaleur momentanément nécessaire. Pour ce faire, la température de départ du chauffage rapportée à la température extérieure doit être programmée sur le régulateur barométrique. Ce réglage ne doit pas être supérieur à la valeur imposée pour la configuration de l'installation de chauffage.

En principe, votre installateur sanitaire se charge du réglage correct. Grâce à la minuterie intégrée, les différentes phases de chauffage programmées (baisse la nuit, par ex.) sont activées et désactivées automatiquement. Un régulateur en fonction des conditions atmosphériques en combinaison avec des robinets thermostatiques constitue la forme la plus économique qui soit en matière de régulation de chauffage.

6.2 Chauffage en mode réduit

Durant la nuit ou en votre absence, abaissez la température ambiante. Le moyen le plus simple et le plus fiable pour ce faire est l'utilisation d'appareils de régulation permettant une programmation individuelle en fonction des plages horaires.

Durant les périodes d'abaissement, réduisez la température ambiante de 5 °C environ par rapport à la température de plein chauffage. Une baisse de la température de plus de 5 °C ne vous permet pas de réaliser des économies supplémentaires étant donné que la période de plein chauffage suivante nécessiterait alors une consommation d'énergie accrue. C'est pourquoi une réduction encore plus importante de la température n'est conseillée qu'en cas d'absence prolongée, par ex. départ en vacances. En hiver, veillez néanmoins à garantir une protection contre le gel suffisante.

6.3 Température ambiante

Réglez la température de sorte qu'elle soit suffisante à votre confort. Chaque degré au-dessus de cette valeur correspond à une augmentation d'env. 6% de la consommation d'énergie. Adaptez également la température ambiante à l'usage de la pièce.

Il n'est, par exemple, généralement pas nécessaire de chauffer à 20 °C une chambre à coucher ou une pièce rarement occupée.

6.4 Réglage du mode de fonctionnement

Pendant la saison chaude, lorsque votre logement n'a pas besoin d'être chauffé, nous vous recommandons de commuter votre installation en mode été. Le mode chauffage est alors désactivé mais l'appareil, respectivement l'installation, reste en service pour la production d'eau chaude sanitaire.

6.5 Chauffage régulier

Dans les appartements équipés d'une installation de chauffage central, il arrive fréquemment qu'une seule pièce soit chauffée. Les pièces voisines non chauffées profitent alors de manière incontrôlée de la chaleur des surfaces concomitantes telles que cloisons, portes, fenêtres, plafond et plancher. Cela implique alors forcément une perte d'énergie. La puissance du radiateur situé dans la pièce ainsi chauffée n'est alors bien sûr plus suffisante. La pièce n'est alors plus suffisamment chauffée et vous avez une sensation de froid (le même effet se produit également lorsque les portes entre pièces chauffées et non ou peu chauffées restent ouvertes).

Vous faites là de fausses économies : le chauffage fonctionne et la température ambiante n'est néanmoins pas suffisante. Pour améliorer votre confort et utiliser votre chauffage de manière plus rationnelle, chauffez régulièrement toutes les pièces de votre logement en fonction de leur utilisation.

Il faut ajouter que les matériaux de construction peuvent également subir des dégâts si certaines de ses parties ne sont pas chauffées ou le sont de manière insuffisante.

6.6 Robinets thermostatiques et thermostats

De nos jours, l'installation des robinets thermostatiques sur tous les radiateurs devrait paraître évidente. Ces robinets permettent de maintenir la température ambiante exactement au niveau réglé. En liaison avec un thermostat (ou un dispositif de régulation en fonction des conditions atmosphériques), ces robinets thermostatiques permettent d'adapter la température ambiante à vos préférences individuelles et ainsi d'utiliser votre installation de chauffage de manière économique.

Laissez toujours tous les robinets des radiateurs ouverts dans la pièce ou le thermostat est installé ; les deux dispositifs de régulation s'influenceraient sinon réciproquement et nuiraient ainsi à la qualité du réglage. On observe souvent le comportement suivant de la part des utilisateurs : dès qu'il fait prétendument trop chaud dans une pièce, l'utilisateur ferme le robinet thermostatique (ou règle le thermostat sur une température inférieure). Lorsque, au bout d'un moment, il a de nouveau froid, il rouvre le robinet thermostatique. Un tel comportement est non seulement inconfortable mais aussi complètement inutile, car c'est exactement ce que fait un robinet thermostatique fonctionnant correctement. Lorsque la température ambiante excède la valeur réglée sur la tête du capteur, le robinet thermostatique se ferme automatiquement. Lorsque que la température passe au-dessous de cette valeur, il se rouvre automatiquement.

6.7 Ne pas masquer la régulation

Ne cachez pas les dispositifs de régulation derrière meubles, rideaux et autres objets. Ils doivent pouvoir mesurer la température de l'air circulant dans la pièce, sans entrave. Les robinets thermostatiques recouverts peuvent être équipés de capteurs à distance afin de pouvoir continuer à fonctionner normalement.

6.8 Température adaptée de l'eau chaude

Vous ne souhaitez pas vous ébouillanter en vous lavant les mains sous l'eau chaude. Le principe suivant s'applique aussi bien pour les chaudières à chauffe-eau intégré que pour les chaudières à ballon raccordé : l'eau chaude sanitaire doit être chauffée à la température appropriée en fonction de la finalité.

Tout chauffage au-delà de cette valeur implique une consommation inutile d'énergie. De plus, les températures supérieures à 60 °C augmentent la formation de dépôts de calcaire.

6.9 Comportement responsable vis-à-vis de l'eau

Un comportement responsable en matière de consommation d'eau peut aussi contribuer à réduire considérablement les coûts d'utilisation. Par exemple, préférez une douche à un bain : Avec une douche moderne, équipée d'une robinetterie économisant l'eau, vous ne consommerez qu'un tiers des 150 litres d'eau nécessaires au remplissage d'une baignoire.

Par ailleurs : un robinet qui goutte se traduit par un gaspillage pouvant atteindre 2 000 litres d'eau par an, une chasse d'eau qui fuit, 4 000 litres. Dans les deux cas, un joint neuf ne coûte en revanche pas plus que quelques centimes d'euro.

6.10 Mise en marche des pompes de circulation adaptée aux besoins

Les circuits d'eau chaude sont généralement équipés de ce que l'on appelle les pompes de circulation. Ces dernières sont chargées de la circulation constante de l'eau chaude dans le système de canalisations de telle sorte que l'eau chaude est aussitôt à disposition, même aux points de puisage éloignés. Ces pompes peuvent également être utilisées avec la chaudière Vaillant ecoVIT. Elles apportent incontestablement une augmentation du confort dans le domaine de la production d'eau chaude sanitaire. N'oubliez cependant pas que ces pompes consomment également de l'électricité. De plus, l'eau chaude en circulation refroidit inutilement dans sa course à travers les conduites et doit alors être réchauffée. Par conséquent, utilisez uniquement les pompes de circulation de manière ponctuelle, c.-à-d. lorsque vous avez effectivement besoin d'eau chaude dans tout le foyer. Les minuteries, dont la plupart des pompes de circulation sont ou peuvent être équipées, permettent de programmer individuellement les plages de fonctionnement. Souvent, les régulateurs barométriques sont également munis de fonctions auxiliaires qui permettent de contrôler les plages horaires de fonctionnement des pompes

de circulation. Pour de plus amples informations, adressez-vous à votre installateur sanitaire agréé.

Une autre solution consiste à installer, à proximité d'un robinet fréquemment utilisé, un interrupteur permettant de mettre en marche les pompes de circulation uniquement lorsqu'elles sont effectivement utilisées. Un tel interrupteur peut être connecté sur le système électrique des appareils Vaillant ecoVIT.

6.11 Aération des pièces

Pendant les périodes de chauffage, n'ouvrez les fenêtres que pour aérer et non pour réguler la température. La méthode la plus efficace et la plus économique consiste à ouvrir brièvement la fenêtre en grand plutôt que de la laisser entrouverte durant une longue période. Nous vous conseillons pour cette raison d'ouvrir les fenêtres en grand pendant quelques minutes. Pendant les périodes de chauffage, n'ouvrez les fenêtres que pour aérer et non pour réguler la température.

Ces mesures garantissent une ventilation optimale sans refroidissement ni dépenses d'énergie inutiles (dues, par ex., à la mise en marche du chauffage pendant la phase d'aération).

6.12 Entretien

Pour fonctionner de manière fiable et sûre, chaque machine doit être contrôlée et entretenue à intervalles réguliers. Au même titre que votre voiture qui est régulièrement soumise à des inspections, votre appareil de chauffage doit également régulièrement être inspecté et entretenu.

La réalisation régulière de travaux de maintenance est la condition sine qua non pour la disponibilité permanente, la fiabilité et une longévité accrue de la durée de vie de votre chaudière ecoVIT Vaillant.

Un appareil de chauffage bien entretenu offre un rendement accru et est donc plus rentable. Nous vous recommandons de souscrire à un contrat d'inspection ou de maintenance auprès d'un installateur sanitaire agréé.

N.V. Vaillant S.A.

Rue Golden Hopestraat 15 ■ B-1620 Drogenbos ■ Tel. 02/334 93 00
Fax 02/334 93 19 ■ www.vaillant.be ■ info@vaillant.be

Vaillant Sarl

"Le Technipole" ■ 8, Avenue Pablo Picasso ■ F- 94132 Fontenay-sous-Bois Cedex
Téléphone 01 49 74 11 11 ■ Fax 01 48 76 89 32 ■ www.vaillant.fr ■ info@vaillant.fr